

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION SYNDICALE

du jeudi 25 juin 2026 à 18h30

Présents : M. Christian DUHAUT, Mme Marie-Claire MENUQUIER, M. Serge BESCHI, M. Michel FAVIER, M. Jean-Luc FAURE, M. Philippe SALOMON

Excusés représentés : Mme Angélique ROSSI représentée M. Serge BESCHI, M. Sébastien BESSON représentée par M. Philippe SALOMON

Excusés : Néant

Membre en exercice : 8 – **Votants :** 8

Secrétaire de séance : M. Serge BESCHI, désigné à l'unanimité

1 – Budget Supplémentaire 2026 – Budget Principal

Contexte :

- Monsieur le président explique que notre collectivité vote son Budget Primitif pour l'année N en fin d'exercice de l'année N-1. Cela signifie que pour l'exercice de l'année 2026, le Budget Primitif a été voté en décembre 2025.
- Ce fonctionnement implique le vote d'un budget dit « Budget Supplémentaire » avant le 30 juin de l'année en cours, afin :
 - de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice précédent,
 - de réviser les crédits inscrits au BP en fonction des travaux à réaliser.
- C'est notre cas cette année, il convient donc :
 - de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice précédent,
 - de réviser globalement le budget en fonction des travaux à réaliser.

Proposition Monsieur le Président :

Le Budget de l'exercice 2026 est à réviser comme suit :

- Augmentation des crédits suivants en dépenses de fonctionnement :
 - chapitre 011 : 13 000 €
 - chapitre 014 : 1 400 €
 - chapitre 023 : 396 000 €
 - Total pour les dépenses de fonctionnement : 410 400 €
- Augmentation des crédits suivants en recettes de fonctionnement :
 - chapitre 002 : 423 274,06 €
 - Total pour les recettes de fonctionnement : 423 274,06 €
- Augmentation des crédits suivants en dépenses d'investissement :
 - chapitre 001 : 26 193,33 €
 - chapitre 20 : 6 500 €
 - chapitre 21 : 15 000 €
 - chapitre 23 : 348 200 €
 - Total pour les recettes de fonctionnement : 395 893,33 €
- Augmentation des crédits suivants en recettes d'investissement :
 - chapitre 021 : 396 000 €

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DU RUISSEAU DE VAULX

- Total pour les recettes de fonctionnement : 396 000 €

→ Synthèse du Budget 2026 après les modifications précitées :

SYNTHÈSE	Budgétisé 2026	
Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Résultat exercice précédent reporté (002)		423 274,06 €
Exercice courant	349 173,64 €	344 825,27 €
Résultat exercice courant		-4 348,37 €
Résultat prévisionnel affecté aux investissements (023)	406 000,00 €	0,00 €
Total fonctionnement	755 173,64 €	768 099,33 €
Résultat fonctionnement		12 925,69 €
Investissement Eau	Dépenses	Recettes
Résultat exercice précédent reporté (001)	26 193,33 €	0,00 €
Affectation du résultat de fonctionnement année précédente (1068)		26 193,33 €
Résultat prévisionnel fonctionnement affecté aux investissements (021)		406 000,00 €
Exercice courant	826 967,31 €	421 084,62 €
Reste à réaliser exercice précédent	0,00 €	
Résultat exercice courant		-405 882,69 €
Total investissement	853 160,64 €	853 277,95 €
Résultat investissement		117,31 €
Total	1 608 334,28 €	1 621 377,28 €
Résultat global		13 043,00 €

Vote : POUR à l'unanimité

2 – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2025

Contexte :

- M. le président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.
- Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).
- Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.
- Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.
- Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.
 - Projection du RPQS pour l'année 2025

Proposition Monsieur le Président :

- ADOPTER le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,
- TRANSMETTRE aux services préfectoraux la présente délibération,

- METTRE en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
- RENSEIGNER et PUBLIER les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Vote : POUR à l'unanimité

3 – Achat d'une parcelle

Contexte :

- Monsieur le Président explique :
 - Dans le cadre des travaux d'assainissement sur le hameau « Le Mas » de la commune de La Motte-d'Aveillans,
 - Le SIARV a été approché par MM. Lionel et Olivier BETHOUX qui nous ont informés de leur souhait de nous vendre leur parcelle référencée AE-332.
- La superficie de cette parcelle est d'environ 180 m².
- Le SIARV leur a proposé d'acheter la parcelle au prix de 0,30 € le m², soit :
 - 54 € (hors frais de notaire)
- MM. Lionel et Olivier BETHOUX n'ayant pas d'exigence particulière sur le prix de vente ont accepté l'offre du SIARV.

Proposition Monsieur le Président :

- ACHETER la parcelle AE-332 située sur la commune de La Motte-d'Aveillans
- AUTORISER Monsieur le Président à signer les documents correspondants

Vote : POUR à l'unanimité

4 – Informations / Questions diverses :

- Le tableau des branchements de la commune de La Motte-d'Aveillans a été reçu le 25 juin 2026
- Suite aux difficultés rencontrées par l'agent administratif du SIARV dans le cadre de la consultation des propriétaires pour le relevé topographique du hameau « Le Mas », il est demandé à chaque collectivité de fournir les identifiants et mot de passe de leur cadastre :
 - Ainsi notre agent pourra réaliser elle-même la recherche des adresses des propriétaires afin d'envoyer les courriers plus rapidement.
 - Les élus ont approuvé la demande
- M. le Président informe les élus que :
 - le PC de la STEP est vétuste et nécessite un remplacement avant qu'il ne « lâche » : prévoir entre 1000 et 2000 euros
 - l'automate industriel de la STEP est obsolète : prévoir 10 000 euros
 - Les élus demandent à ce que l'on fasse établir des devis.

Fin de séance à 19h12